

## Faut-il déposer les amalgames ?

La réponse est **oui**, mais **surtout pas n'importe quand et pas n'importe comment !**

Comme nous l'avons répété à maintes reprises, le mercure est un toxique. Donc, le corps doit être préparé et soutenu pour l'épreuve que constitue une dépose d'amalgames. Il est accoutumé quotidiennement à des doses de ce toxique, et réagit pour y faire face. Après la dépose il doit se réorganiser et se réadapter, se rééquilibrer. Aussi, quand le moment peut être envisagé, il est nécessaire avec son dentiste, d'établir un protocole de dépose qui prenne en compte la pathologie, l'état physique, le nombre d'amalgames présents, ainsi que le niveau du porte-monnaie...

Le rythme de retrait des amalgames peut varier de 2 à 3 mois d'intervalle entre chaque dépose, en fonction des individus. Le jour de la dépose, le patient devra suivre une démarche spécifique pour se préparer dans les meilleures conditions (protocole remis par l'association sur demande).

La dépose est une opération très délicate car elle risque de larguer dans la bouche et à l'extérieur des vapeurs de mercure qui sont très nocives. Selon les statistiques d'une étude suédoise, les dentistes seraient les premiers exposés, et on compte chez eux deux à trois fois plus de tumeurs cérébrales que dans le reste de la population. Par conséquent, le patient devra aussi être protégé des inhalations avec un masque en fibres sur le nez. Dans la bouche la dent sera entièrement isolée grâce à un écran en plastique (digue).

Ces recommandations à appliquer ont été prises, après plusieurs années de silence, par les autorités sanitaires pour permettre la protection des dentistes et de leurs patients lorsqu'un amalgame au mercure doit être travaillé ou retiré. Mais elles ne sont appliquées que par une minorité de dentistes (il n'existe pas de système de contrôle, ni de remboursement des actes réclamés par le rapport).